



Pôle Eau/Assainissement : 18 Rue de Belfort 68210 RETZWILLER
Tél. : 03.89.25.02.00
Courriel : information-assainissement@sudalsace-largue.fr

DEMANDE DE BRANCHEMENT AU RESEAU PUBLIC D'ASSAINISSEMENT

(A retourner obligatoirement au service assainissement de la Communauté de Communes)

Je soussigné :
(nom et prénom(s) en lettres capitales)

Demeurant à :
(Adresse complète du domicile habituel)

Agissant en qualité de ⁽¹⁾ :

Tél. : Tél. mobile (facultatif) : Courriel :

Demande : LE BRANCHEMENT AU RESEAU SEPARATIF D'EAUX USEES
 LE BRANCHEMENT AU RESEAU SEPARATIF D'EAUX PLUVIALES
 LE BRANCHEMENT AU RESEAU UNITAIRE

Précise que l'installation actuelle est :

- EQUIPEE D'UN ANCIEN DISPOSITIF D'ASSAINISSEMENT NON COLLECTIF A DECONNECTER
(ex : fosse septique, fosse de décantation, puisard, etc...)
 NON EQUIPEE PAR CE TYPE DE DISPOSITIF

Pour l'immeuble sis à :

Section Cadastre : Parcelle : Commune :

Le(s) branchement (s) sera (seront) raccordé(s) au(x) réseau(x) public(s) existant(s) selon le schéma annexé à la présente demande.

Les travaux seront réalisés par l'entreprise :

Cette entreprise bénéficie d'un agrément de la communauté de communes pour exécuter les travaux de création du branchement.

Travaux prévus en date du :

Je m'engage à prévenir le service assainissement du démarrage des travaux, et à effectuer une **demande de rendez-vous (8 jours à l'avance)** pour planifier le contrôle par un agent de la Communauté de Communes **avant remblaiement des fouilles.**

Signature :

Fait à :

Le :

(1) Préciser : le propriétaire ou le mandataire (dans ce dernier cas, joindre une procuration)

Cadre réservé à la Communauté de Communes

Demande de raccordement n°:.....

Accord du service assainissement délivré le :

Observation(s) :

Cachet et Signature :

Compléter le schéma du branchement ci-après, avec l'aide de l'entreprise de travaux :

Bâtiment à raccorder

Réseau sous domaine privé

Matériaux.....

Diamètre :(en mm)

Pente moyenne..... (en cm/m, mini recommandé 3 cm/m)

Limite domaine public/privé



Boîte de branchement

Profondeur.....cm

Dimension tabouret/regard :(en mm)
(diam minimum pour tabouret : 400 mm)

Canalisation de branchement sous domaine public

Matériaux.....

Diamètre :(en mm)

Longueur.....(en m)

Pente moyenne..... (en cm/m, mini 3 cm/m)



Collecteur public

Collecteur public

Profondeur.....cm

Type de raccordement envisagé

sur regard existant (règle)

sur canalisation, produit utilisé (selle, raccord piquage).....

N'oubliez pas de joindre à ce formulaire : le devis des travaux et le plan masse assainissement (cf notice explicative)

Notice explicative

L'article L1331-1 du code de la santé publique rend obligatoirement le branchement au réseau d'assainissement public, lorsque la rue est desservie, dans un délai de 2 ans après sa mise en service.

Toute propriété, pour laquelle il n'y aura pas eu de demande de branchement, sera considérée comme non-conforme et sera passible de sanctions.

Ce formulaire permet de **vous assurer que votre branchement sera fait selon les prescriptions du règlement d'assainissement**, ce qui permettra d'éviter tout dysfonctionnement et de garantir la bonne tenue dans le temps de l'ouvrage.

1/ Réalisation des travaux

Les travaux de création de branchement en domaine public doivent impérativement être réalisés par une entreprise agréée par le service assainissement ou par celui-ci.

En revanche **les travaux en domaine privé**, c'est-à-dire le raccordement à la boîte de branchement et éventuellement la déconnexion des anciennes installations (fosses, lits bactérien...) peuvent être réalisés par le propriétaire ou par une entreprise, au libre choix.

- Exigez un devis où sera décrit le détail des travaux et des matériaux employés (tuyaux, granulats, etc...).
- Attention, le service assainissement ne vérifie pas les quantités chiffrées**, assurez-vous qu'elles correspondent à vos besoins.
- **Joignez le devis à votre demande de branchement.**

2/ Plan de masse assainissement

Sur un plan de masse de votre propriété, faites figurer :

- Votre habitation avec la situation des sanitaires dans le bâtiment (toilettes, salle de bains, cuisines, lave-linge, évier de cave, lave-mains, etc...)
- Tout élément intérieur au bâtiment ou extérieur, raccordé au réseau d'assainissement ou d'eaux pluviales
- L'implantation envisagée de votre boîte de branchement sur domaine public
- Toutes les canalisations acheminant vos eaux usées/eaux pluviales jusqu'à la boîte de branchement
 - Faites figurer tout changement de direction de ces conduites
 - Dissociez en bleu les conduites « eaux pluviales », en rouge les conduites « eaux usées »

3/ Le contrôle

Contactez le service assainissement de la Communauté de Communes **8 jours** avant le remblaiement des fouilles en domaine public et privé, afin de prendre rendez-vous pour le contrôle de bonne exécution.

Lors du contrôle, l'agent de la Communauté de Communes devra pouvoir contrôler :

- Les conduites posées
- Les granulats d'enrobage employés
- La déconnexion des anciennes installations et notamment la vidange de la fosse septique, sa désinfection et son remblaiement)
- La facture ou le certificat de vidange et de prise en charge des boues de fosse par un prestataire agréé par la préfecture du Haut-Rhin.

Les documents suivants : formulaire de demande de branchement, devis de l'entreprise de travaux et plan de masse assainissement sont à envoyer par courrier ou par mél au service assainissement.